



QUESTIONS ET RÉPONSES

Dois-je faire le grand ménage de l'appartement lors de mon arrivée?

Le grand ménage des résidences est fait par une firme à chaque mois de juin (lavage de tapis, planchers, causeuses, salle de bain, taches sur les murs, électroménagers, etc.). Comme les résidences sont louées au cours de l'été, beaucoup d'étudiants préfèrent refaire le ménage avant de s'installer pour l'année scolaire.

Y a-t-il des choses que je dois penser à apporter?

Les appartements contiennent uniquement ce qui apparaît sur la liste d'inventaire. Tu trouveras au verso une liste d'articles utiles pour la vie en appartement. Tu jugeras s'il convient de te les procurer.

Est-ce que j'ai une balayeuse à ma disposition?

Les résidents qui n'ont pas de balayeuse pourront en faire l'emprunt au local M035 du lundi au jeudi entre 9 h et 13 h.

Puis-je utiliser les laboratoires d'informatique?

Les laboratoires d'informatique peuvent être utilisés en tout temps, les soirs et les fins de semaine ainsi que durant la journée, lorsqu'il n'y a pas de cours.

Suis-je obligé d'aménager le samedi 13 août (étudiants réguliers) ou le jeudi 1^{er} septembre (étudiants AEC)?

Non. Tu peux aménager la journée qui te convient mais pas avant le début de ton bail.

Où dois-je récupérer mes clefs?

Comptoir de la Direction des affaires étudiantes et communautaires
Local M124, entrée des élèves, porte 7
Lundi au jeudi : 7 h 30 à 17 h 30
Vendredi : 7 h 30 à 16 h

S'il vous est impossible de vous présenter à ces heures, veuillez communiquer avec nous afin de trouver une solution.